

Informations pour les participants provenant du canton de Vaud

Le Canton de Vaud verse une contribution pour la formation dont le montant varie chaque année. Les éventuels remboursements ne peuvent avoir lieu qu'à la fin de l'été, c'est-à-dire après la saison où le cours a été suivi.

Si le canton devant verser la subvention dans votre cas est le canton de Vaud, la procédure suivante s'applique.

1. Inscription au cours

Inscrivez-vous en ligne et sélectionnez le canton VD. Vous devez payer le montant total du cours.

2. Documents à fournir pour l'inscription au cours

Envoyez dans les meilleurs délais :

- Attestation du lieu de résidence de votre commune
- Coordonnées bancaires ou bulletin de versement

à Swiss Snowsports, Hühnerhubelstrasse 95, 3123 Belp.

Swiss Snowsports envoie les documents accompagnés de la demande au canton de Vaud. Le canton de Vaud va alors examiner les documents fournis et indiquer à Swiss Snowsports si vous bénéficiez de la participation financière.

3. Remboursement de la subvention à la formation

Si le canton de Vaud vous soutient par des contributions pour la formation, vous recevrez, vers la fin de l'été suivant la saison où le cours a été fréquenté, une contribution aux frais de cours (hors frais d'hôtel et abonnement). Ce montant varie chaque année et est versé par l'intermédiaire de Swiss Snowsports.

Swiss Snowsports se tient à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

SWISS SNOWSPORTS

Education

Tél. 031 810 41 31

education@snowsports.ch